

**CHAMPIONNAT DE BADMINTON
FÉMININ
D'ILLE-ET-VILAINE**

RÈGLEMENT
Saison 2026-2027



Comité Départemental
de Badminton



SOMMAIRE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION
2. COMPOSITION DES ÉQUIPES
3. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT
4. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
5. DÉROULEMENT DES RENCONTRES
6. FORFAITS
7. COMMUNICATION DES RÉSULTATS
8. CLASSEMENT DES ÉQUIPES
9. RESPECT DU RÈGLEMENT

Pour information : les nouveaux points pour cette saison 2026/2027 sont surlignés

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Le Comité de Badminton d'Ille-et-Vilaine organise un championnat Interclubs Départemental féminin. Tous les clubs du 35, affiliés à la Fédération Française de Badminton, peuvent y inscrire une ou plusieurs équipes.

1.2 Chaque association participant à un championnat interclubs départemental, quel que soit le championnat, s'engage à licencier 100% de ses adhérents avant la première journée de la saison en cours. En cas de non-respect de cette obligation, et conformément aux dispositions prévues à l'article 2.1.6 des statuts de la FFBaD, le club en infraction pourra faire l'objet, ainsi que ses dirigeants, d'une sanction dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

1.3 Pour participer à ce championnat chaque équipe doit être inscrite, au plus tard, le dimanche 4 octobre 2026 et avoir acquitté les frais de participation (40€), le vendredi 16 octobre. Frais d'inscription à régler par virement au Comité en veillant à bien préciser dans le libellé du virement : Club – ICF – Nom de l'équipe. (Exemple : OCC - ICF - Les marquises du volant)
Pour toute autre modalité de paiement contacter le Comité : contact@comite35badminton.fr

1.4 Les modalités d'inscription des équipes changent pour cette saison 2026/2027 : les inscriptions sont à effectuer par les clubs directement sur BadNet (plus de fiche d'inscription à envoyer au Comité). Notice explicative : lien en fin de règlement

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1 Chaque équipe sera composée de joueuses licenciées pouvant être issues de différents clubs d'Ille-et-Vilaine affiliés à la Fédération Française de Badminton.

2.2 Chaque équipe devra choisir un nom.

2.3 Une équipe sera composée de 3 joueuses au minimum.

2.4 Sont autorisées à participer les joueuses des catégories cadettes, juniors, seniors et vétérans.

- 2.5 Ce championnat concerne les joueuses classées au maximum **R5**.
- 2.6 Les joueuses étant sous le coup d'une sanction disciplinaire ne peuvent pas jouer avant la régularisation de leur situation.

Article 3 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

- 3.1 Pour la saison 2026-2027, cinquième saison de ce championnat, **3** divisions sont proposées :

- Division F1 : joueuses classées R5-R6
- Division F2 : joueuses classées D7-D8
- Division F3 : joueuses classées D9-P-NC

(suite au vote des joueuses il a été décidé de modifier les divisions)

- 3.2 Les divisions pourront être regroupées, en cas de besoin et avec l'accord des équipes intéressées.
- 3.3 En fonction du nombre d'équipes inscrites, les divisions seront partagées soit en plusieurs poules soit en poule unique. Elles pourront se jouer soit en «rencontres aller» soit en «rencontres aller-retour», toujours en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- 3.4 En fonction du nombre d'équipes inscrites, et selon la volonté de celles-ci, une seconde phase de championnat pourra se dérouler.
- 3.5 Pour les joueuses, les classements pris en compte sont le Simple Dame et le Double Dames. Le plus haut classement des deux détermine la division de son équipe. (Une D8 en Double Dame jouera en F2 même si elle est D9 en Simple). Si une joueuse est D7 son équipe s'inscrira en F2 même si toutes les autres joueuses de son équipe sont D9.
- 3.6 Le classement des joueuses à retenir pour inscrire une équipe est celui du 1^{er} jeudi de septembre.

Article 4 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- 4.1 Dans une première phase, chaque équipe rencontre toutes les équipes de sa poule.
Si la structure du championnat le permet et en fonction des vœux des équipes, une seconde phase de championnat pourra être fixée.
- 4.2 Les rencontres se déroulent sous forme de journée (J1-J2...). Le calendrier est fixé en début de saison après avoir reçu toutes les inscriptions des équipes.
- 4.3 Les rencontres peuvent être jouées en semaine, les week-ends et les semaines de vacances scolaires.
- 4.3.1 Rencontres jour de semaine : elles doivent obligatoirement commencer avant 21h.
- 4.3.2 Rencontres le samedi : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 21h (début de la rencontre) au plus tard.
- 4.3.3 Rencontres le dimanche : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 16h (début de la rencontre) au plus tard.
- 4.4 Si la capitaine qui reçoit propose une date pendant les vacances scolaires elle doit obligatoirement en proposer également une autre hors vacances scolaires. (Pas de rencontre pendant les vacances de Noël sauf accord express des 2 équipes concernées).

Article 5 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- 5.1 Chaque rencontre voit s'opposer 2 équipes sur 4 matchs :
- 2 Simples Dames (SD1 et SD2)
 - 2 Doubles Dames (DD1 et DD2)
- 5.2 Une joueuse ne peut disputer plus de 2 matchs par rencontre. Une joueuse ne peut pas faire 2 simples. Cependant une joueuse peut jouer 2 doubles mais avec une partenaire différente.
- 5.3 Les classements des joueuses à prendre en compte pour une journée est celui du jeudi précédant la rencontre. Si la rencontre a lieu un jeudi, le classement du jour sera retenu.

5.4 L'ordre dans lequel les joueuses sont alignées en simple et en double doit respecter la cote des joueuses.

Pour les simples : le SD1 sera joué par la joueuse avec une meilleure cote. La joueuse qui a 900 points jouera le SD1 et la joueuse a 800 points le SD2.

Pour les doubles, il faut tenir compte de la moyenne des cotes de la paire. Une paire avec une moyenne de 850 points jouera le DD1 et une paire avec une moyenne de 800 points le DD2.

A moyenne égale, le choix est laissé à la capitaine.

5.5 **NOUVEAU SCORING** : les matchs se joueront, dès le 1^{er} septembre 2026, en 2 sets gagnants de 15 points (pause de 1 minute à 8 points). En cas d'égalité à 14/14, pour gagner le set, il faudra 2 points d'écart ou bien être la première à atteindre 21 points.

5.6 La composition des équipes, sur BadNet, doit être complétée avant le début de la rencontre.

5.7 L'ordre dans lequel matches sont lancés est décidé, d'un commun accord, entre les 2 capitaines.

5.8 Une joueuse qui évolue en championnat Interclubs féminin peut également évoluer en Interclubs Mixte et/ou Interclubs Vétérans et/ou Corpo.

5.9 Une joueuse peut évoluer dans une division plus élevée que son classement. L'inverse n'est cependant pas possible. Une joueuse ne peut pas jouer dans une division inférieure à celle dans laquelle son classement l'affecte (Cf. 3.1) Exemple une joueuse classée D8 ne peut pas jouer en division F3.

5.10 Si une joueuse voit son classement être plus élevé en cours de saison que le classement maximal autorisé dans sa division (Cf. 3.1), cette joueuse aura malgré tout le droit de continuer d'évoluer dans sa division car c'est le classement à l'inscription de l'équipe qui est pris en compte (classement au premier jeudi de septembre).

Si une joueuse voit son classement baisser en cours de saison celle-ci devra rester dans sa division d'origine. Par exemple une joueuse classée D8 en début de saison qui est inscrite en F2, qui descend D9, ne pourra pas descendre en F3.

5.11 Une joueuse ne peut pas jouer dans 2 équipes féminines différentes.

5.12 Une joueuse ne peut pas jouer le même soir une rencontre de championnat féminin et une autre rencontre, que ce soit en Interclubs mixte, en Interclubs vétérans ou championnat Corpo.

5.13 Les volants : ils sont à partage égal entre les équipes. Le volant plumes est de mise sauf pour la division 3 et plus particulièrement les joueuses classées NC et P12 qui peuvent choisir de jouer en volant plastique. Les volants hybrides homologués FFBad sont autorisés. En cas de désaccord, la joueuse qui préfère jouer en volant plume doit fournir le volant (RGC).

En cas de litige sur les volants : les volants plumes Yonex AS07 et les volants plastiques Mavis 300 sont les volants de référence.

Article 6 : FORFAITS

6.1 Une équipe ne pouvant jouer une rencontre faute de joueuses sera considérée comme une rencontre perdue pour l'équipe fautive avec une pénalité de 1 point (Cf. 8.1) et gagnée pour l'équipe adverse.

6.2 Une équipe ne se déplaçant qu'avec 2 joueuses : le DD2 sera obligatoirement forfait. La capitaine concernée doit en avertir la capitaine de l'équipe adverse dès que l'information est connue.

6.3 Une joueuse forfait sur blessure en cours de match : le match est perdu. La joueuse blessée peut-être remplacée si elle devait encore jouer un match. Cela est possible si une joueuse remplaçante n'a pas déjà joué 2 matchs dans la rencontre. La joueuse remplaçante ne devra pas avoir un classement qui modifierait l'ordre des matchs de la rencontre.

Article 7 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

7.1 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par la capitaine de l'équipe qui reçoit et ce dès la fin de la rencontre.

Suite à cela, la capitaine de l'équipe adverse a 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès de contact@comite35badminton.fr
(Voir le Mode d'emploi pour les capitaines en fin de règlement).

Article 8 : CLASSEMENT DES ÉQUIPES

- 8.1 Nombre de points par rencontre :
- +3 points par rencontre gagnée
 - +2 points par égalité
 - +1 point par rencontre perdue



Comité Départemental
de Badminton



- -1 par rencontre forfait (rencontre non jouée)

Le classement par poule sera établi sur BadNet.

L'équipe qui a le plus de points termine 1^{ère} de sa poule

En cas d'égalité il sera tenu compte :

- du nombre de matchs gagnés
- de la différence des sets gagnés et perdus
- de la différence des points gagnés et perdus
- du résultat de la rencontre entre les 2 équipes ex-aequo

Article 9 : RESPECT DU RÈGLEMENT

9.1 Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra sanctionnée par la Commission responsable.

9.2 Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, la solution à apporter sera étudiée par la Commission interclubs.

9.3 Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

DOCUMENTS à retrouver sur le nouveau site du Comité: <https://comite35badminton.fr/interclubs-femme>

Mode d'emploi BadNet pour les capitaines :

https://drive.google.com/file/d/1lwMlwP2zrmLJL4_HA4cfJ-r3qYPscB-p/view?usp=sharing